

CONDITIONS ET FRAIS

En vigueur dès le 1^{er} octobre 2025

3	Pour le quotidien (clientèle privée)
3	Entreprises et institutions
4	Debit Mastercard, e-banking et autres
5	Trafic des paiements
6	Épargner et placer
7	Prévoir
8	Gestion de fortune et conseil placement
9	Opérations sur papiers-valeurs
10	Fonds de placement BAS
11	Obligations de caisse et dépôts à terme
12	Opérations de crédit

POUR LE QUOTIDIEN (CLIENTÈLE PRIVÉE)

	Compte 7sur7	Compte 7sur7 Plus	Compte formation	Compte 7sur7 jeunesse
Description/Remarques	Trafic des paiements privé	Trafic des paiements privé. Conditions: détenir au moins 10 actions BAS	Pour personnes en formation de 16 à 30 ans	Pour les jeunes de 14 à 18 ans
	Les dépassements de compte ¹ ne sont pas autorisés.			
Retraits/Préavis pour montants supérieurs ²	totalité de l'avoir à tout moment/aucun	totalité de l'avoir à tout moment/aucun	totalité de l'avoir à tout moment/aucun	CHF 20'000.- par mois/ 1 mois
Taux d'intérêt	0 %	0,050 %	0,100 %	0,100 %
Frais de gestion de compte	CHF 48.– par an	CHF 12.– par an	aucuns	aucuns
Frais d'écritures	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Extraits de compte standard ³	relevé mensuel par courrier B	relevé mensuel par courrier B	relevé mensuel par courrier B	relevé mensuel par courrier B
Boucllement de compte	sans frais	sans frais	sans frais	sans frais
Frais de clôture	CHF 10.–	aucuns	aucuns	aucuns
Frais de port	selon tarif postal	aucuns	selon tarif postal	selon tarif postal
En option : Debit Mastercard	CHF 40.– par an	sans frais	sans frais	sans frais

¹ Un intérêt débiteur de 10 % est appliqué. Le décompte figure sur le boucllement de compte. Frais de rappel en cas de dépassement CHF 20.– par rappel.

² En cas de dépassement de la limite de retrait sans respect du délai de préavis, une commission de retrait anticipé de 2 % est automatiquement perçue sur le montant excédant la limite.

³ Extraits supplémentaires CHF 5.–, frais de port non compris. Le relevé de compte standard mentionne toutes les transactions relatives à la période indiquée. Les avis de crédits ou de débits sont envoyés lorsque cela est nécessaire (p. ex. débits-LSV, opérations sur titres ou hypothécaires). Les frais de port sont facturés pour tous les extraits sur papier. Préservez l'environnement et votre portemonnaie en sélectionnant «e-document» dans l'e-banking BAS.

ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

Compte de dépôt	Compte courant
Pour associations et fondations	Trafic des paiements commercial pour entreprises
Les dépassements de compte ¹ ne sont pas autorisés.	
totalité de l'avoir à tout moment/ aucun	totalité de l'avoir à tout moment/ aucun
0 %	0 %
CHF 120.– par an	CHF 60.– par an
aucuns	CHF 0.10
relevé mensuel par courrier B	relevé journalier détaillé par courrier A
sans frais	sans frais
CHF 10.–	CHF 10.–
selon tarif postal	selon tarif postal
sur demande, CHF 40.– par an	CHF 40.– par an

Modification de signatures pour des associations ou fondations : CHF 15.– (indépendamment du type de compte). Ces frais seront débités au maximum une fois par trimestre.

DEBIT MASTERCARD, E-BANKING ET AUTRES

Debit Mastercard	Carte de remplacement	CHF 40.–
	Remplacement code NIP	CHF 10.–
	Utilisation en Suisse	Régler ses achats sans argent liquide: sans frais Retirer de l'argent jusqu'à 10 retraits par mois: sans frais Dès le 11 ^e retrait: CHF 3.– par retrait
	Utilisation à l'étranger	Régler ses achats sans argent liquide: CHF 1.50 par paiement Retirer de l'argent: CHF 5.– par prélèvement
	Blocage de la carte	CHF 50.–
Cyber-assurance pour Debit Mastercard	Couverture d'assurance gratuite jusqu'à concurrence de CHF 3000.– pour 2 sinistres par an au maximum.* – Data Protect : protection contre les dommages financiers dus à l'utilisation abusive de la carte, par exemple les attaques de phishing. – Protection en ligne étendue : protection contre l'accès illégal au compte client privé d'un commerce en ligne suisse et contre l'utilisation abusive d'une fonction de paiement qui en résulte.	
e-banking BAS	Utilisation	gratuite
	Moyens d'accès	Par authentification à deux facteurs (2FA). Cette procédure nécessite un smartphone équipé d'une caméra intégrée et l'application Airlock 2FA.
Application ABS TWINT	Utilisation	gratuite
	Conditions	– contrat e-banking BAS valable – compte 7sur7, compte 7sur7 Plus ou compte formation – smartphone avec numéro de portable suisse

Sans contact/ En déshérence	Frais pour recherche interne	CHF 50.– par quart d'heure**
	Frais pour recherche externe	frais de tiers
	Frais administratifs annuels	CHF 100.–
Divers autres tarifs	Bulletins QR facture	jusqu'à 500 unités par année: sans frais au-delà de 500 unités: nous facturons CHF 3.40 par 100 unités de bulletins QR facture, plus CHF 4.– de frais de port par envoi
	Frais pour recherche interne	CHF 50.– par quart d'heure**
	Frais pour recherche externe	frais de tiers
	Clientèle domiciliée à l'étranger	CHF 20.– par mois
	Frais de gestion dossier succession, à partir de la 2 ^e année	CHF 60.– par trimestre
	Confirmation de relations d'affaires selon notice de L'Association suisse des banquiers	min. CHF 300.–**
	Compte de consignation de capital, commission pour attestation de capital	CHF 200.–**
	Relevé fiscal	CHF 150.–** (inclus pour conseil placement lié au portefeuille et gestion de fortune)

* La couverture de votre sinistre par la cyber-assurance est déterminée par les conditions générales d'assurance (CGA), disponibles sur bas.ch/cyber-assurance.

** Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

	En Suisse en CHF	En Suisse en EUR	En Europe en EUR (transfert SEPA)	Monde entier en monnaie CHF, EUR, GBP, USD (non SEPA, SWIFT)
Frais et taxes de banques tierces*	–	option de frais à choix	frais partagés (SHA)	option de frais à choix
Ordre de paiement via e-banking, par ordre	sans frais	CHF 6.– frais de tiers en sus	CHF 6.–	CHF 10.– frais de tiers en sus
Tous les frais de tiers à votre charge (option de frais OUR)	–	CHF 25.–	pas disponible	CHF 25.–
Par écrit, par ordre Seule l'option de frais OUR est possible: Tous les frais de tiers à votre charge	CHF 2.–	CHF 39.–	pas disponible	en EUR: CHF 39.– en monnaies CHF, GBP, USD: CHF 20.– frais de tiers en sus
Ordre permanent par ordre/exécution	sans frais	CHF 3.– frais de tiers en sus	CHF 3.–	CHF 3.– frais de tiers en sus
Tous les frais de tiers à votre charge (option de frais OUR)	–	CHF 22.–	pas disponible	CHF 22.–
Conditions particulières	–	–	– Format IBAN exigé – Adresse BIC/SWIFT obligatoire – Adresse complète destinataire nécessaire	IBAN ou numéro de compte indispensable
Recouvrement direct LSV	gratuit, frais de port en sus	–	–	–
Ordre de paiement donneur-euse d'ordre et destinataire, les deux avec compte BAS: gratuit Ordre de paiement supplément si coordonnées incorrectes ou incomplètes: CHF 20.– par ordre Frais postaux et de banques tierces: selon leur tarif				

*** Traitement des frais et taxes de banques tierces:** Lors de paiements en monnaie étrangère ou transfrontaliers, des banques étrangères sont impliquées. Ces dernières prélèvent des frais qui peuvent être appliqués de différentes manières. Trois types d'options de frais existent:

1. Partage des frais avec la/le bénéficiaire (SHA): Vous payez les frais de la BAS et la/le bénéficiaire ceux de la banque étrangère. Seule l'option SHA est possible pour les paiements SEPA.

2. Frais à votre charge (OUR): Choisissez cette option si la personne ou la société bénéficiaire doit recevoir l'entier du montant. Cette option couvre tous les frais subséquents de tiers.

3. Frais à la charge de la/du bénéficiaire (BEN): Les frais de la BAS sont à la charge de la personne bénéficiaire.

Remarque importante: Lors de paiements domestiques ou transfrontaliers, les banques de la zone européenne sont tenues de transmettre le numéro de compte, le nom et l'adresse complète de la/du titulaire de compte. Veuillez noter que des indications incomplètes sont susceptibles de provoquer un renvoi de l'ordre de paiement et/ou des frais de traitement supplémentaires. Lorsque toutes les indications sont en ordre et en conformité SEPA, le paiement est automatiquement exécuté en paiement SEPA, car cette variante est la moins onéreuse.

	Compte d'épargne	Compte de placement	Compte de titres	Compte d'épargne enfant	Compte garantie de loyer
Description/Remarques			Compte de liaison pour obligations de caisse BAS et/ ou dépôt-titres	Pour enfants jusqu'à 18 ans	Pour les personnes qui ont au moins un compte de paiement à la BAS
	Ordre de paiement : – par e-banking CHF 2.– – par écrit CHF 10.–	Ordre de paiement : – par écrit CHF 10.–		Transferts en faveur du propre compte bancaire ou postal : – CHF 2.– par ordre écrit	
Retraits/Préavis pour montants supérieurs ¹	CHF 20'000.– par mois/3 mois	CHF 20'000.– par mois/6 mois	totalité de l'avoir à tout moment/aucun	CHF 20'000.– par mois/3 mois	selon conditions particulières
Taux d'intérêt	jusqu'à CHF 50'000.– 0,100 % au-delà : 0,050 %	jusqu'à CHF 50'000.– 0,150 % au-delà : 0,100 %	0 %	0,300 %	0 %
Frais de gestion de compte	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Frais d'écritures	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Extraits de compte standard ²	relevé annuel détaillé par courrier B	relevé annuel détaillé par courrier B	relevé annuel détaillé par courrier B	relevé annuel détaillé par courrier B	relevé annuel détaillé par courrier B
Boucllement de compte	sans frais	sans frais	sans frais	sans frais	sans frais
Frais de clôture	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Frais de port	selon tarif postal	selon tarif postal	selon tarif postal	selon tarif postal	aucuns

¹ En cas de dépassement de la limite de retrait sans respect du délai de préavis, une commission de retrait anticipé de 2 % est automatiquement perçue sur le montant excédant la limite.

² Extraits supplémentaires CHF 5.–, frais de port non compris. Le relevé de compte standard mentionne toutes les transactions relatives à la période indiquée. Les avis de crédits ou de débits sont envoyés lorsque cela est nécessaire (p. ex. débits-LSV, opérations sur titres ou hypothécaires). Les frais de port sont facturés pour tous les extraits sur papier. Préservez l'environnement et votre portemonnaie en sélectionnant «e-document» dans l'e-banking BAS.

	BAS 3	BAS 2
Description/Remarques	Compte de prévoyance	Compte de libre passage
Retraits	selon conditions particulières	selon conditions particulières
Taux d'intérêt	0,300 %	0,050 %
Frais de gestion de compte	aucuns	aucuns
Extraits de compte standard ¹	relevé annuel par courrier B	relevé annuel par courrier B
Boucllement de compte	sans frais	sans frais
Frais de clôture	aucuns	aucuns
Frais de port	aucuns	aucuns
Comptes de prévoyance		
En cas de transfert de l'avoir de prévoyance dans les douze mois qui suivent la comptabilisation	–	CHF 50.–
Pour le financement de la propriété du logement	–	CHF 200.– (hors émoluments du registre foncier)
Pour le financement des travaux de rénovation dans le cadre de l'accès au logement (exécution par un compte auprès de la BAS)	CHF 200.–, si aucune hypothèque auprès de la BAS	CHF 300.– (hors émoluments du registre foncier), si aucune hypothèque auprès de la BAS
Vérifications spécifiques (en particulier pour la détermination des ayants droit en cas de décès, pour la recherche d'adresse après déménagement, etc.) selon durée ²	CHF 50.– par 1/4 h	CHF 50.– par 1/4 h
Frais de gestion annuels pour les avoirs en déshérence	CHF 100.–	CHF 100.–
Fonds de prévoyance (conseil placement à la transaction)		
Droits de garde	0,3 %, pas de minimum ²	–
Commission d'émission ou de reprise	aucune	–
Frais indirects du fonds ³	Total expense ratio (TER) 0,7 %	–
Restitution des rétrocessions	oui ⁴	–

¹ Le relevé de compte standard mentionne toutes les transactions relatives à la période indiquée. Les avis de crédits ou de débits sont envoyés lorsque cela est nécessaire (p. ex. débits-LSV, opérations sur titres ou hypothécaires). Préservez l'environnement en sélectionnant «e-document» dans l'e-banking BAS.

² Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

³ Les frais indirects sont compensés avec le rendement des titres dans lesquels le fonds a investi. Le total expense ratio (TER) se calcule en mettant en relation la fortune du fonds avec les frais indirects. Ces derniers comprennent les frais d'administration du fonds, la rémunération de la banque dépositaire, les frais de distribution, les frais de publication et d'audit, ainsi que d'autres frais pour des services de révision ou juridiques.

⁴ En principe, la BAS reverse à sa clientèle les commissions de distribution qu'elle a perçues. Le fonds de prévoyance actuellement proposé n'en paie toutefois pas à la BAS.

Description		Gestion de fortune ¹					Conseil placement lié au portefeuille	Conseil placement à la transaction
Pour les clientes et clients ...		... qui veulent confier les décisions de placement et la surveillance du portefeuille à la BAS.					... qui prennent eux-mêmes les décisions de placement et qui ont besoin d'un conseil personnel complet de la part de la BAS.	... qui souhaitent un conseil par transaction.
Tarif annuel ² (les actions et les obligations BAS ne sont pas concernées)	Volume de placement jusqu'à 1 million	Conservatrice	Équilibrée	Dynamique	Impact Fonds	Impact		
	1 à 2 million(s)	0,75 %	0,90 %	1,05 %	0,90 %	1,05 %	0,50 %	Fonds ABS Living Values Balanced:
	2 à 5 millions	0,70 %	0,85 %	1,00 %	0,85 %	1,00 %	0,45 %	0.30 %
	dés 5 millions	0,60 %	0,75 %	0,90 %	0,75 %	0,90 %	0,40 %	
	(CHF)	0,55 %	0,70 %	0,85 %	0,70 %	0,85 %	0,30 %	
		sur l'ensemble des valeurs patrimoniales (total des avoirs en compte et des titres sous dépôt auprès de la BAS)					sur les titres sous dépôt	
Composition des frais		Frais de dépôt (volume de placement) Administration (négoce et suivi) Conseil					Frais de dépôt (volume de placement) Conseil	Frais de dépôt (volume de placement) Conseil
Frais minimum par année en CHF ²		1'600.–	1'900.–	2'200.–	600.–	2'200.–	300.–	néant
Relevé fiscal		inclus					inclus	150.–
Reporting		Extrait de fortune, y compris avec rapport de performance, liste des transactions et newsletter					Extrait de fortune	Extrait de fortune
Corporate Actions Opérations de gestion		Inclus dans le tarif annuel (les frais de tiers sont facturés)						
Frais de garde pour titres physiques en CHF		inclus					50.–	50.–
Frais de transaction		aucuns ³					voir page suivante	voir page suivante
Les commissions de distribution (commission d'état) perçues sont intégralement reversées.								

¹ Les comptes inclus dans le mandat de gestion de fortune ne sont pas rémunérés.

² Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

³ Les frais de transaction de la BAS sont compris dans le forfait annuel, sauf le timbre d'émission fédéral et les frais de Bourse tiers.

Conseil placement lié au portefeuille, conseil placement à la transaction et Execution only

Transaction	Comprend le traitement de transactions boursières en Suisse et à l'étranger pour le conseil placement lié au portefeuille et Execution only (transactions sans conseil) (achat et vente de papiers-valeurs ou émissions et reprises de parts de fonds de placement)	
Émoluments par transaction	jusqu'à un volume de CHF 20'000	CHF 120.- ¹
	jusqu'à un volume de CHF 70'000	CHF 240.- ¹
	à partir d'un volume de CHF 70'000	CHF 480.- ¹
Actions BAS	Lors de l'émission ou de l'achat, les taxes d'émission sont de 1,00 %. Lors de la vente, les émoluments par transaction ainsi que les taxes et émoluments légaux sont applicables.	
Obligations de caisse BAS et dépôts à terme BAS	Exonération des émoluments de transaction et taxes légales sur les obligations de caisse BAS et les dépôts à terme BAS.	
Frais Execution only	sans frais (actions BAS)	
Frais de livraison (par titre)	Mise sous dépôt propres valeurs	sans frais
	Mise sous dépôt valeurs comptables	sans frais
	Mise sous dépôt physique de valeurs	CHF 120.- frais de tiers inclus
	Sortie/livraison physique propres actions	CHF 120.- frais de tiers inclus
	Sortie/livraison physique de valeurs suisse	CHF 120.- frais de tiers inclus
	Sortie/livraison physique de valeurs étrangères	CHF 120.- frais de tiers inclus
	Sortie/livraison de valeurs comptables	CHF 120.- frais de tiers inclus
Encaissement au guichet	Propres obligations de caisse (titres/coupons), propres actions	sans frais
	Titres tiers	non acceptés

¹ frais de tiers en sus : Suisse : 0,05 – 0,10 %, étranger : 0,20 – 0,80 %

ABS Living Values – Balanced Fund

Classe de parts		R Personnes privées	I Investisseurs qualifiés (institutionnels)
Numéro de valeur		46004505	46004506
Investissement initial en CHF		10'000.– recommandé	250'000.–
Frais directs du fonds	Commission d'achat	aucune	aucune
	Frais de dépôt ¹	0,30 %	0,30 %
	Commission de reprise	aucune	aucune
Frais indirects du fonds ²	Total expense ratio (TER)	1,50 %	1,20 %
Frais de tiers à l'émission		0,03 %, minimum CHF 25.–	0,03 %, minimum CHF 25.–
Coût total annuel		1,80 %	1,50 %
Compte de fonds pour le plan d'épargne en fonds	Les 200 premiers francs restent sur le compte de fonds. Au-delà, l'avoir est automatiquement investi sitôt le montant minimal de placement de 100 francs atteint. Totalité de l'avoir à tout moment, pas de délai de préavis, taux d'intérêt 0 %, autres conditions comme pour le compte d'épargne		
Plan d'épargne en fonds	Commission d'achat : aucun Frais de dépôt : 0,30 %, aucun minimum ¹ Frais de tiers à l'émission 0,03 %, min. une fraction de CHF 25.– ³		

¹ Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

² Les frais indirects sont compensés avec le rendement des titres dans lesquels le fonds a investi. Le total expense ratio (TER) se calcule en mettant en relation la fortune du fonds avec les frais indirects. Ces derniers comprennent les frais d'administration du fonds, la rémunération de la banque dépositaire, les frais de distribution, les frais de publication et d'audit, ainsi que d'autres frais pour des services de révision ou juridiques.

³ 0,03 % du montant de l'achat, mais au moins une partie des frais d'émission de CHF 25.–, réparti entre les investisseuses et investisseurs du mois correspondant.

Obligations de caisse d'encouragement BAS

En raison de l'évolution des besoins de la clientèle et des conditions techniques, nous examinons entièrement le développement de notre concept d'obligations de caisse d'encouragement. Par conséquent, nous ne proposons plus de nouvelles obligations de caisse d'encouragement jusqu'à nouvel avis. Toutefois, celles qui sont en vigueur courent jusqu'à leur échéance ordinaire.

Obligations de caisse BAS

Durée*

2 ans	0,25 %	7 ans	0,45 %
3 ans	0,25 %	8 ans	0,50 %
4 ans	0,30 %	9 ans	0,55 %
5 ans	0,40 %	10 ans	0,60 %
6 ans	0,40 %		

Placement minimal CHF 100'000

*La durée choisie est ferme.

Dépôts à terme

Durée*

3, 6, 9 ou 12 mois
Taux d'intérêt sur bas.ch/depot-a-terme-BAS
(Conditions)
Placement minimal CHF 100'000

*La durée choisie est ferme.

Obligations de caisse BAS Nouveaux fonds

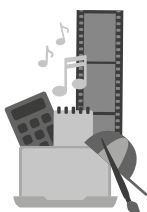
Durée*

2 ans	0,40 %
3 ans	0,45 %
5 ans	0,60 %
7 ans	0,75 %
10 ans	1,00 %

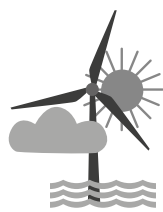
L'offre est valable pour les obligations de caisse souscrites grâce à l'apport de nouveaux fonds déposés à la BAS après le 1^{er} avril 2025. Elle court jusqu'à fin 2026 au plus tard, sous réserve de modification des taux d'intérêts sur le marché et des besoins en nouveaux fonds de la BAS.

*La durée choisie est ferme.

Secteurs d'encouragement BAS



Formation
et culture



Énergies
renouvelables



Santé
et bien-être



Agriculture
durable



Coopération
solidaire



Inclusion
sociale



Mobilité
durable



Modèle d'affaires
durables



Habitat ou espace
de travail durable

Garantie des dépôts

La BAS, comme toute banque et tout négociant en valeurs mobilières suisse, est contrainte d'adhérer à la convention sur la garantie des dépôts. De ce fait, elle est membre d'esisuisse. Les fonds déposés par les clientes et clients auprès de la BAS sont garantis jusqu'à concurrence de CHF 100'000 par relation clientèle. Les obligations de caisse de la BAS déposées auprès de la banque au nom de la déposante ou du déposant sont également considérées comme dépôts protégés. esisuisse.ch

Mise à disposition de crédit

Commission trimestrielle de mise à disposition de crédit/limite	0,25 % par trimestre (min. CHF 250.- par trimestre)
---	--

Engagements conditionnels

Remise d'un engagement de paiement irrévocable	dans le cadre d'une reprise d'hypothèque (gage immobilier)	CHF 0.-
	contre des garanties courantes	CHF 500.-
Commission annuelle minimale par caution (si couvert 0,6 % par an/si non couvert 1,2 % par an)		CHF 300.-
Commission annuelle minimale par garantie de loyer		CHF 150.-

Généralités

Autres prestations de service dans les opérations de crédit selon charge de travail	CHF 180.- par heure*
--	----------------------

* Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

Hypothèques

Nouvelles affaires selon charge de travail*		min. CHF 300.-
Augmentations/adaptations selon charge de travail*		min. CHF 300.-
Renouvellements d'hypothèques à taux fixe, par tranche		CHF 200.-
Conversion en d'autres modèles hypothécaires, par tranche		CHF 200.-
Clôture/reprise par des tiers (par immeuble)		CHF 300.-
Reprises de dettes (hypothèques existantes auprès de la BAS)	en cas de décès	CHF 0.-
	à la suite d'une donation (par immeuble)	CHF 300.-
	en cas de divorce (par immeuble)	CHF 300.-
Facturation au lieu du débit d'un compte		CHF 50.- par tranche/facture
Frais de rappel		CHF 50.- par rappel
Intérêts de retard		10 %
Livraison de titres de gage immobilier physiques	frais uniques (par immeuble)	CHF 250.-
Gestion de cédulas hypothécaires de registre		CHF 0.-

Crédits de construction

Nouvelles affaires selon charge de travail*		min. CHF 300.-
Augmentations/adaptations selon charge de travail*		min. CHF 300.-
Consolidations avec une hypothèque de la BAS		CHF 200.-
Consolidation auprès de tiers		CHF 300.-

* Pour les affaires complexes ou fastidieuses, des frais plus élevés peuvent être convenus d'entente avec la clientèle.

OPÉRATIONS DE CRÉDIT (CLIENTÈLE D'ENTREPRISES/MAÎTRE D'OUVRAGE D'UTILITÉ PUBLIQUE)

Crédits en compte courant, prêts, avances à terme fixe, hypothèques

Nouvelles affaires selon charge de travail*		min. CHF 500.-
Augmentations/adaptations selon charge de travail*		min. CHF 500.-
Renouvellement de crédits à taux fixe		CHF 200.- par tranche
Conversion en d'autres produits de crédit		CHF 200.- par tranche
Clôture/reprise par des tiers (par immeuble ou crédit/la limite)		CHF 300.-
Commission de crédit (compte courant)	sur le crédit moyen utilisé	0,25 % par trimestre
Facturation au lieu du débit d'un compte		CHF 50.- par prêt/crédit
Frais de rappel		CHF 50.- par rappel
Intérêts de retard		10 %
Livraison de titres de gage immobilier physiques	frais uniques (par immeuble)	CHF 250.-
Gestion de cédules hypothécaires de registre		CHF 0.-

Crédits de construction

Nouvelles affaires selon charge de travail*		min. CHF 500.-
Augmentations / adaptations selon charge de travail*		min. CHF 500.-
Consolidations avec une hypothèque de la BAS		CHF 200.-
Consolidation auprès de tiers		CHF 500.-

* Pour les affaires complexes ou fastidieuses, des frais plus élevés peuvent être convenus d'entente avec la clientèle.

Banque Alternative Suisse SA
Rue du Port-Franc 11
Case postale 161
1001 Lausanne
T 021 319 91 00
contact@bas.ch

bas.ch
IID 8390

Banque Alternative Suisse SA
Rue de Lyon 77
Case postale
1211 Genève 13
T 022 907 70 00
geneve@bas.ch

Alternative Bank Schweiz AG
Amthausquai 21
Postfach
4601 Olten
T 062 206 16 16
contact@abs.ch

Alternative Bank Schweiz AG
Kalkbreitestrasse 10
Postfach
8036 Zürich
T 044 279 72 00
zuerich@abs.ch

Vous trouverez nos horaires d'ouverture
sur bas.ch